



## Appel à candidatures 2021 « Postes d'Accueil »

---

Guide du candidat

Présentation et règlement de l'Appel à Candidature

## I. Contexte de l'appel à candidature Poste d'accueil

Postes d'accueil pour Assistants Hospitalo-Universitaires (AHU), Chefs de Clinique Assistants (CCA), Praticiens Hospitaliers Contractuels (PHC) et Praticiens Hospitaliers (PH)

Depuis plusieurs années, l'AP-HP s'allie à divers partenaires du monde universitaire et de la recherche publique pour permettre à des personnels médicaux hospitaliers d'être accueillis, dans les conditions définies ci-après, au sein d'un laboratoire dans le but de réaliser un projet de recherche.

Cet appel à candidature, interne à l'institution et non thématiquement scientifique, permet en effet à un professionnel de l'AP-HP (CCA, AHU, PH, PHC) d'effectuer pendant 1 à 3 ans un travail de thèse / une activité de recherche au sein d'un laboratoire rattaché à l'un des 14 partenaires du dispositif Postes d'Accueil.

L'accueil peut se dérouler au sein de laboratoire rattachés aux institutions suivantes : AgroParisTech, Arts et Métiers ParisTech, CEA, CentraleSupélec, Ecole Polytechnique, ESPCI Paris, INRIA, Institut Mines-Télécom, Institut Pasteur, Sorbonne Université (via l'Institut d'Ingénierie en Santé (IUIS), l'Institut des Sciences du Calcul et des Données (ISCD) et Sorbonne Center for Intelligence Artificiel (SCAI)), Université Sorbonne Paris Nord, Université de Technologie de Compiègne et l'Université de Paris.

Il contribue au transfert de connaissances entre les équipes et à la création de synergies. Il constitue souvent l'amorce de relations partenariales qui se poursuivent entre les équipes par un enrichissement réciproque.

## II. Calendrier

Lancement de l'appel à projet	Janvier 2021
Réception des dossiers complets	15 mars 2021 avant minuit
Sélection des experts et des référents scientifiques pour l'analyse des dossiers	Mars
Expertise externe des projets	Avril – fin mai
Audition des candidats par le jury	Entre juin et début juillet
Envoi des résultats des projets de recherche aux candidats par mail	Au décours des auditions
Signature des contrats DRCI/partenaire/lauréat	Entre juillet et octobre
Journée lauréats des Appels à Candidatures internes AP-HP « Postes d'Accueil et Doctorats de recherche paramédicale et Sage-Femme »	Mi-septembre/mi-octobre
Début du Poste d'accueil au sein du laboratoire d'accueil	1 <sup>er</sup> novembre 2021

**Date limite de soumission du dossier : lundi 15 mars 2021**

### III. Conditions d'éligibilité des projets :

#### a) Qui peut candidater ?

Les personnels hospitaliers de l'AP-HP qui seront **au 1<sup>er</sup> novembre 2021 en poste en tant que** :

- AHU,
- CCA,
- PHC,
- PH

Les candidats AHU, CCA, PHC ou PH doivent pouvoir justifier d'un contrat de travail/d'une affectation d'une durée d'un an au sein d'un service de l'AP-HP.

#### b) Quelle est la durée du projet scientifique et quelle quotité de temps est dédiée au projet ?

Le projet scientifique a pour une **durée incompressible de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021**.

Le poste d'accueil est donc d'une durée de 1 an renouvelable :

- 1 fois, sous réserve de l'évaluation favorable du jury au regard de l'avancement du projet ;
- 2 fois, sous réserve de l'évaluation favorable du jury au regard de l'avancement du projet pour ceux en partenariat avec l'Institut Pasteur, l'ENSAM et l'INRIA.

Le poste d'accueil est effectué :

- A **temps plein pour les AHU et CCA** ;
- A **mi-temps pour les PH et PHC** (*modulable sous réserve de l'accord du chef de service et du laboratoire partenaire*)

Le contrat est toujours annuel, sa reconduction pour une deuxième et/ou une troisième année n'est pas automatique. Elle est conditionnée à évaluation favorable lors du jury qui évalue l'avancement du projet de recherche.

#### c) Quel type de projet peut être présenté ?

Les **critères de sélection des candidats** sont les suivants :

- qualité scientifique du projet présenté et faisabilité dans le laboratoire d'accueil,
- cursus du candidat et projet professionnel envisagé après le poste d'accueil.

**Attention** : si le projet soumis à l'appel à candidature Poste d'Accueil implique des transferts de données/l'Entrepôt de Données de Santé de l'AP-HP /la réalisation d'un projet de recherche clinique/un projet antérieur/des tiers/un co-financement, celui-ci est soumis à une instruction préalable par la DRCI de l'AP-HP quant à sa faisabilité, avant la date de soumission.

### IV. Rémunération du lauréat et statut

En fonction du statut auquel est rattaché le lauréat, des règles différentes s'appliquent selon les modalités décrites ci-dessous :

Statut « initial » du lauréat	Statut	Temps dans le laboratoire d'accueil	Poste proposé par l'hôpital de rattachement dans le cadre du Poste d'accueil
Personnels non titulaires	AHU	Temps plein	Recrutement en CDD sur un financement correspondant à un <b>poste de PATT 1<sup>er</sup> échelon</b> . Le lauréat est recruté via la DRCI de l'AP-HP.
	CCA		L'AP-HP et le partenaire d'accueil co-financent à parts égales le salaire brut chargé versé au lauréat.
	PHC	Mi-temps	Contrepartie financière équivalente à un poste à mi-temps de PHC 1 <sup>er</sup> échelon, à utiliser librement pour du temps médical en remplacement du lauréat.
Personnels titulaires	PH		<p><b>Maintien du salaire du lauréat par le GH.</b></p> <p>La contrepartie financière est cofinancée à part égale entre l'AP-HP et le partenaire.</p>

Les lauréats conservent leurs droits à congés et la possibilité d'effectuer des vacances. Les frais annexes (tel que les frais de restauration) liés à l'accueil des lauréats ne sont pas pris en charge par l'appel à projets ni par l'AP-HP.

**La prise de fonction se fait au 1<sup>er</sup> novembre 2021.**

## V. Comment procéder pour candidater ?

### 1) Prise de contact avec les organismes partenaires

Le projet présenté par le candidat doit impliquer l'accueil de ce dernier au sein d'un laboratoire partenaire. Il convient de **prendre contact (ci-dessous) avec le partenaire identifié** par le lauréat et le laboratoire d'accueil afin de recueillir leur soutien préalable, le laboratoire étant le seul à même de pouvoir évaluer la faisabilité du projet scientifique.

<b>AgroParisTech</b>	Une des <a href="#">unités mixtes de-recherche</a> d'AgroParisTech	<b>Contact</b> : Alexandre PERY Tél : 01.30.83.32.72 Versailles - 01.45.49.88.61 Paris <a href="mailto:alexandre.pery@agroparistech.fr">alexandre.pery@agroparistech.fr</a>
<b>Arts et Métiers ParisTech</b>	Un <a href="#">laboratoire</a> de recherche rattaché aux <b>Arts et Métiers ParisTech</b>	<b>Contact</b> : Sébastien LAPORTE Tél : 01 44 24 61 42 <a href="mailto:sebastien.laporte@ensam.eu">sebastien.laporte@ensam.eu</a>
<b>CEA</b>	Une équipe de recherche du <b>CEA</b> : <a href="#">domaines recherche sante-sciences-du-vivant</a> .	<b>Contact</b> : Philippe HANTRAYE Tél : 01 46 54 83 67 <a href="mailto:philippe.hantraye@cea.fr">philippe.hantraye@cea.fr</a>
<b>CentraleSupélec</b>	Un <a href="#">laboratoire</a> de recherche de <b>CentraleSupélec</b>	<b>Contact</b> : Hélène HUARD DE LA MARRE Tél : 01 75 31 60 30 <a href="mailto:helene.huard@centralesupelec.fr">helene.huard@centralesupelec.fr</a>
<b>Ecole Polytechnique</b>	Un <a href="#">laboratoire</a> de recherche de l' <b>Ecole Polytechnique</b>	<b>Contact</b> : Jean-Marc STEYEART Tél : 06 73 44 76 54 <a href="mailto:steyaert@lix.polytechnique.fr">steyaert@lix.polytechnique.fr</a>
<b>ESPCI Paris</b>	Une <a href="#">unité mixte de recherche</a> de l' <b>ESPCI Paris</b>	<b>Contact</b> : Constantino CRETON Tél : 01 40 79 46 83 <a href="mailto:Constantino.Creton@espci.psl.eu">Constantino.Creton@espci.psl.eu</a>
<b>INRIA</b>	Une équipe de recherche de l' <b>INRIA</b> : <a href="#">structures-de-recherche/rechercher-une-équipe</a>	<b>Contact</b> : Hugues BERRY Tél : 04 72 43 75 01 <a href="mailto:hugues.berry@inria.fr">hugues.berry@inria.fr</a>
<b>Institut Mines-Télécom</b>	Une équipe de recherche de l' <b>Institut Mines-Télécom</b> : <a href="#">Laboratoires santé IMT</a>	<b>Contact</b> : Estelle FIEVE Tél : 01 75 31 41 49 <a href="mailto:estelle.fieve@imt.fr">estelle.fieve@imt.fr</a>

<b>Institut Pasteur</b>	Une équipe de <a href="#">recherche</a> de l' <b>Institut Pasteur</b>	<b>Contacts</b> : Geneviève MILON Tél : 06 70 81 89 69 <a href="mailto:genevieve.milon@pasteur.fr">genevieve.milon@pasteur.fr</a> Clémentine SCHILTE Tél : 01 45 68 80 99 <a href="mailto:clementine.schilte@pasteur.fr">clementine.schilte@pasteur.fr</a>
<b>IUIS (SU)</b>	Une équipe de recherche de <b>Sorbonne Université</b> rattachée à l'IUIS <a href="#">structures-de-recherche</a>	<b>Contact IUIS</b> : Christine BOUTET-RIXE Tél : 06 14 63 02 82 <a href="mailto:christine.boutet@sorbonne-universite.fr">christine.boutet@sorbonne-universite.fr</a>
<b>ISCD (SU)</b>	Une équipe de recherche de <b>Sorbonne Université</b> rattachée à l'ISCD <a href="#">structures-de-recherche</a>	<b>Contact ISCD</b> : Pascal FREY Tél : 01 44 27 51 02 <a href="mailto:pascal.frey@sorbonne-universite.fr">pascal.frey@sorbonne-universite.fr</a>
<b>SCAI (SU)</b>	Une équipe de recherche de <b>Sorbonne Université</b> rattachée à SCAI <a href="https://scai.sorbonne-universite.fr/">https://scai.sorbonne-universite.fr/</a>	<b>Contact SCAI</b> : Xavier FRESQUET Tél : 06 81 13 94 97 <a href="mailto:xavier.fresquet@sorbonne-universite.fr">xavier.fresquet@sorbonne-universite.fr</a>
<b>Université Sorbonne Paris-Nord</b>	Une équipe de recherche de l'Université <b>Sorbonne Paris Nord</b> : <a href="#">laboratoires</a>	<b>Contact</b> : Anne PELLÉ Tél : 01 49 40 30 00 <a href="mailto:vpqr@univ-paris13.fr">vpqr@univ-paris13.fr</a>
<b>Université de Technologie de Compiègne (UTC)</b>	Une <a href="#">unité de recherche</a> de l' <b>Université de Technologie de Compiègne (UTC)</b>	<b>Contact</b> : Sofiane BOUDAUD Tél : 03 44 23 79 29 <a href="mailto:sofiane.boudaoud@utc.fr">sofiane.boudaoud@utc.fr</a>
<b>Université de Paris</b>	Une <a href="#">équipe de recherche au sein d'une unité de recherche</a> de l'Université de Paris	<b>Contact</b> : Christine Guillard <a href="mailto:Christine.guillard@u-paris.fr">Christine.guillard@u-paris.fr</a>

## 2) Projet impliquant l'EDS/la réalisation d'un projet de recherche clinique

Pour tous les projets impliquant l'EDS ou bien s'il s'agit d'un projet impliquant la réalisation d'un projet de recherche clinique, le candidat doit obligatoirement avoir pris contact avec :

- L'équipe en charge de l'EDS (*cf annexe 3 – Dossier de candidature*)
- Une Unité de Recherche Clinique (URC)

Nb : les candidats s'engagent à compléter l'annexe 1 du Dossier de candidature.

## 3) Envoi de la candidature

Le dossier complet, constitué avec les documents suivants devra être envoyé par courrier électronique (objet du mail «accueil21\_Nom») à [marie-agnes.lefevre@aphp.fr](mailto:marie-agnes.lefevre@aphp.fr) et [margaux.boitard@aphp.fr](mailto:margaux.boitard@aphp.fr), copie au laboratoire d'accueil sous le format zip, intitulé « accueil21\_Nom\_AAAAMMJJ » :

- Le dossier de candidature dûment complété et nommé avec les annexes et documents requis : accueil21\_Nom\_AAAAMMJJ (la date est celle de la dernière modification du dossier),
- La copie du diplôme de docteur en médecine ou pharmacie ou odontologie,
- La copie du diplôme de master2 recherche,
- La copie du DES,
- Le Curriculum Vitae du candidat(e) avec le cursus hospitalier, les activités antérieures de recherche et la liste des principales publications (revues à comité de lecture),
- La lettre de motivation,
- La lettre d'accord du responsable scientifique du laboratoire d'accueil,
- La lettre d'accord du chef de pôle/DMU et du chef de service,
- Pour les CCA : accord écrit du Doyen acceptant le renoncement au poste de CCA du candidat si lauréat (le lauréat étant recruté sur un poste de PATT par la DRCI pendant ce laps de temps),
- Lettre d'engagement du lauréat au Guide du candidat de l'appel à candidature.

## VI. Processus de sélection :

### 1. Recevabilité du dossier

A réception, les dossiers font l'objet d'un contrôle de recevabilité par la DRCI en fonction des critères de sélection et de la liste des pièces demandées. Au besoin la DRCI demandera un complément d'informations au candidat.

Un accusé réception du dossier sera envoyé par e-mail.

### 2. Etude du projet

Le projet sera envoyé à des experts externes compétents dans la/les thématique/s du projet.

### 3. Audition

Les convocations aux auditions seront envoyées par courriel au plus tard 15 jours avant l'audition.

Le jury, présidé par le Pr. Bruno RIOU, est composé de représentants des organismes partenaires, de membres de la Commission d'Expertise Scientifique (CES) de l'AP-HP et de personnels de l'AP-HP reconnus pour leur expertise.

Déroulement des auditions : présentation de 10mn suivie de 10mn d'échanges avec le jury. Au préalable, le support de la présentation (PowerPoint ou PDF), sera transmis quelques jours avant à la DRCI.

### 4. Résultats et mise en place du partenariat

La DRCI informe le Groupe Hospitalo-Universitaire (GHU), le partenaire d'accueil et le lauréat du poste d'accueil de l'avis favorable du jury, précisant les étapes à venir, et les échéances.

Un contrat individuel tripartite est signé pour chaque lauréat par l'organisme partenaire, la DRCI et le lauréat.

## VII. Résultats – Obligations

En fin de projet, les lauréats transmettent le rapport d'évaluation avec notamment :

- Bilan de la collaboration et la poursuite du projet
- Publications et Contrats

Il sera aussi demandé épisodiquement de contribuer au « Book Postes d'Accueil » pour l'évolution et le suivi de la carrière, les principaux résultats et les retombées cliniques engendrés par le projet de recherche, la valorisation et les brevets afférents au projet de recherche, les actions initiées par le truchement du Poste d'Accueil...

## VIII. Confidentialité et communication

La DRCI s'assure que les documents transmis dans le cadre du présent appel à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures est tenu à la plus stricte confidentialité.

Dans un objectif de capitalisation et de partage des retours d'expérience, une partie des éléments de documentation produits dans le cadre des projets retenus a vocation à être rendue publique (en particulier les rapports d'évaluation produits à la fin du projet) sous réserve que les informations contenues ne soient pas soumises à la confidentialité, eu égard leur nature.

## **IX. Valorisation scientifique et publications**

Les lauréats s'engagent à respecter la charte des publications de l'AP-HP et du partenaire d'accueil et à mentionner l'AP-HP dans les publications scientifiques issues du poste d'accueil.

Les lauréats s'engagent à solliciter le Pôle Transfert & Innovation de la DRCI de l'AP-HP pour l'analyse des résultats générés dans le cadre du Poste d'Accueil afin de permettre leur évaluation sur le plan de la propriété intellectuelle (notamment brevetabilité) et la mise en place des mesures de protection idoines. Contact : [drc-ottpi@aphp.fr](mailto:drc-ottpi@aphp.fr)